

Département de la Sarthe
Commune de Conlie

Séance du 15 février 2018

Nombre de membres en exercice : 18
Nombre de membres présents : 15
Nombre de votants : 15
Date de la convocation : 8 février 2018
Date d'affichage : 19 février 2018

L'an deux mille dix-huit, le quinze février, à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire.

Présents : M. Joël GARENNE, Maire ;
M. Joachim BELLESSORT, Mme Nathalie THIÉBAUD, M. Christian LEMASSON, Mmes Céline NOURY-DÉSILES, Valérie RADOU, adjoints ;
MM Jean-Claude BOUGLET, Christian SYBILLE, Philippe BOURRELIER, Mmes Patricia TESSIER, Véronique PÉAN, Gabrielle ZAMARRENO, Marcelle GAIGNARD, Aurélie VIAUD-FORTUN, M. Roland PROVOST conseillers municipaux.

Absent excusé : M. Olivier SEVIN

Absents : M. Philippe BOURRELIER, M. Vital JARRY

BUDGET COMMUNE : COMPTE DE GESTION 2017

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le conseil municipal, après avoir procédé à un vote à bulletin secret, avec 13 voix pour, 1 abstention et 1 voix contre :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal

Département de la Sarthe
Commune de Conlie

Séance du 15 février 2018

BUDGET ASSAINISSEMENT : COMPTE DE GESTION 2017

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le conseil municipal, après avoir procédé à un vote à bulletin secret, avec 13 voix pour et 2 abstentions :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal

BUDGET ANNEXE CAMPING DE LA GIRONDE : COMPTE DE GESTION 2017

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Département de la Sarthe
Commune de Conlie

Séance du 15 février 2018

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le conseil municipal, après avoir procédé à un vote à bulletin secret, avec 12 voix pour, 1 abstention et 2 voix contre :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal

BUDGET LOTISSEMENT : COMPTE DE GESTION 2017

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le conseil municipal, après avoir procédé à un vote à bulletin secret, avec 13 voix pour, 1 abstention et 1 contre :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal

BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE (MSP): COMPTE DE GESTION 2017

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de

Séance du 15 février 2018

développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le conseil municipal, après avoir procédé à un vote à bulletin secret, avec 15 voix pour :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal

BUDGET ANNEXE MUSÉE DE LA 2ND GUERRE MONDIALE – ROGER BELLON : COMPTE DE GESTION 2017

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le conseil municipal, après avoir procédé à un vote à bulletin secret, avec 12 voix pour et 3 contre :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal

Pour la présentation des comptes administratifs 2017 et conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire quitte l'assemblée et laisse la présidence à Monsieur Joachim Bellessort, Premier Adjoint en charge des finances.

Département de la Sarthe
Commune de Conlie

Séance du 15 février 2018

Nombre de membres en exercice : 18

Nombre de membres présents : 14

Nombre de votants : 14

BUDGET COMMUNE : COMPTE ADMINISTRATIF 2017

M. Joachim Bellessort, donne lecture du compte administratif 2017 du budget commune qui s'établit ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Réalisations de l'exercice	1322645,89	1678698,76	213264,24	146364,02	1535910,13	1825062,78
Résultat reporté (002/001)	0,00	282169,82	58865,05	0,00	58865,05	282169,82
TOTAL	1322645,89	1960868,58	272129,29	146364,02	1594775,18	2107232,60
Résultat de clôture	/	638222,69	125765,27	/	/	512457,42
Restes à réaliser	/	/	49256,40	964,00	49256,40	964,00
TOTAL CUMULÉ	1322645,89	1960868,58	321385,69	147328,02	1644031,58	2108196,60
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	/	638222,69	174057,67	/	/	464165,02

Le conseil municipal, après avoir procédé à un vote à bulletin secret, avec 12 voix pour et 2 contre :

Approuve le compte administratif

BUDGET ASSAINISSEMENT : COMPTE ADMINISTRATIF 2017

M. Joachim Bellessort, donne lecture du compte administratif 2017 du budget assainissement qui s'établit ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Réalisations de l'exercice	191337,35	195414,53	99779,71	96477,53	291117,06	291892,06
Résultat reporté (002/001)	0,00	131764,32	0,00	73023,17	0,00	204787,49
TOTAL	191337,35	327178,85	99779,71	169500,70	291117,06	496679,55
Résultat de clôture	/	135841,50	/	69720,99	/	205562,49
Restes à réaliser	/	/	42622,80	30358,40	42622,80	30358,40
TOTAL CUMULÉ	191337,35	327178,85	142402,51	199859,10	333739,86	527037,95
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	/	135841,50	/	57456,59	/	193298,09

Le conseil municipal, après avoir procédé à un vote à bulletin secret, avec 12 voix pour et 2 contre :

Approuve le compte administratif

**Département de la Sarthe
Commune de Conlie**

Séance du 15 février 2018

BUDGET ANNEXE CAMPING : COMPTE ADMINISTRATIF 2017

M. Joachim Bellessort, donne lecture du compte administratif 2017 du budget annexe camping qui s'établit ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Réalisations de l'exercice	10216,23	3636,69	0,00	0,00	10216,23	3636,69
Résultat reporté (002/001)	0,00	6679,73	0,00	0,00	0,00	6679,73
TOTAL	10216,23	10316,42	0,00	0,00	10216,23	10316,42
Résultat de clôture	/	100,19	/	/	/	100,19
Restes à réaliser	/	/	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL CUMULÉ	10216,23	10316,42	0,00	0,00	10216,23	10316,42
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	/	100,19	/	0,00	/	100,19

Le conseil municipal, après avoir procédé à un vote à bulletin secret, avec 11 voix pour, 1 abstention et 2 voix contre :

Approuve le compte administratif

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT : COMPTE ADMINISTRATIF 2017

M. Joachim Bellessort, donne lecture du compte administratif 2017 du budget annexe lotissement qui s'établit ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Réalisations de l'exercice	121047,28	47365,01	0,00	37794,73	121047,28	85159,74
Résultat reporté (002/001)	0,00	35891,96	37794,73	0,00	37794,73	35891,96
TOTAL	121047,28	83256,97	37794,73	37794,73	158842,01	121051,70
Résultat de clôture	37790,31	/	/	/	37790,31	/
Restes à réaliser	/	/	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL CUMULÉ	121047,28	83256,97	37794,73	37794,73	158842,01	121051,70
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	37790,31	/	0,00	/	37790,31	

Le conseil municipal, après avoir procédé à un vote à bulletin secret, avec 12 voix pour, 1 abstention et 1 contre :

Approuve le compte administratif

**Département de la Sarthe
Commune de Conlie**

Séance du 15 février 2018

BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE (MSP) : COMPTE ADMINISTRATIF 2017

M. Joachim Bellessort, donne lecture du compte administratif 2017 du budget annexe MSP qui s'établit ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Réalisations de l'exercice	100672,83	140601,36	21068,30	23462,78	121741,13	164064,14
Résultat reporté (002/001)	0,00	13234,64	23462,78	0,00	23462,78	13234,64
TOTAL	100672,83	153836,00	44531,08	23462,78	145203,91	177298,78
Résultat de clôture	/	53163,17	21068,30	/	32094,87	/
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL CUMULÉ	100672,83	153836,00	44531,08	23462,78	145203,91	177298,78
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	/	53163,17	21068,30	/	/	32094,87

Le conseil municipal, après avoir procédé à un vote à bulletin secret, avec 14 voix pour :

Approuve le compte administratif

BUDGET ANNEXE MUSÉE DE LA 2ND GUERRE MONDIALE – ROGER BELLON : COMPTE ADMINISTRATIF 2017

M. Joachim Bellessort, donne lecture du compte administratif 2017 du budget annexe musée de la 2nd Guerre Mondiale – Roger Bellon qui s'établit ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Réalisations de l'exercice	38647,39	68559,46	0,00	58,34	38647,39	68617,80
Résultat reporté (002/001)	27963,42	0,00	431,46	0,00	28394,88	0,00
TOTAL	66610,81	68559,46	431,46	58,34	67042,27	68617,80
Résultat de clôture	/	1948,65	373,12	/	/	1575,53
Restes à réaliser	/	/	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL CUMULÉ	66610,81	68559,46	431,46	58,34	67042,27	68617,80
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	/	1948,65	373,12	/	/	1575,53

Le conseil municipal, après avoir procédé à un vote à bulletin secret, avec 11 voix pour et 3 voix contre :

Approuve le compte administratif

Après le vote des comptes administratifs 2017, M. le Maire reprend la présidence de la séance.

Nombre de membres en exercice : 18

Nombre de membres présents : 15

Nombre de votants : 15

**Département de la Sarthe
Commune de Conlie**

Séance du 15 février 2018

TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2018

Le conseil municipal, après avoir procédé à un vote à bulletin secret, avec 14 voix pour et 1 voix contre :

Maintient les taux d'imposition des taxes locales directes pour 2018 comme suit :

- Taxe d'habitation 17.14%
- Taxe foncière bâti 15.27%
- Taxe foncière non bâti 32.77%

BUDGET PRIMITIF 2018 : PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 12 voix pour et 2 abstentions :

Inscrit au budget primitif 2018 la somme de 2 000€ à l'article 6815 *provisions pour risques et charges de fonctionnement*, relative à la requête indemnitaire auprès du tribunal administratif pour la pompe à chaleur défectueuse de la médiathèque.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2018

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 14 voix pour et 1 abstention :

Fixe les subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé, comme suit :

Social - Santé - Sécurité	770
Association des Conciliateurs de Justice	100
Croix Blanche de Conlie	100
Familles rurales (section CLSH)	400
AFM (Téléthon)	170
Enseignement - Formation	44 698
BTP CFA	180
CFA de la CCI du Mans	120
Centre de formation coiffure	180
Chambre des Métiers de la Sarthe	60
Coopérative scolaire	3 900
Ecole St Joseph (primaire) OGEC	14 000
Ecole St Joseph (maternelle) OGEC	23 000
MFR Coulans sur Gée	180
Collège André Pioger	3 078

**Département de la Sarthe
Commune de Conlie**

Séance du 15 février 2018

Loisirs - Culture - Fêtes	9 710
Amicale des 3ème et 4ème âges	3 700
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Conlie	360
Amicale du Comice	2 500
Association culturelle du Hameau de Verniette	150
Chorale du Trion	100
Génération mouvement de Conlie	100
Comice Agricole du Canton de Conlie	500
Comité de Jumelage Conlie - Alford	1 000
Harmonie Ste Cécile de Neuvy en Champagne	300
UNC-AFN (8 mai et 11 novembre)	400
Festidays	600
Sport	6 879
Chahut danse	100
Judo Club de la Champagne Conlinoise	1 000
JSCC	1 429
Comité de pêche du plan d'eau	100
Foot Conlie	1 550
Vélo-Club Conlinois (sections route et bicross)	2 700
BMX	2 800
Événementiel	600
VCC Section route - course minimales cadets	300
VCC Section route - course départementale	300
TOTAL	62 657

MUSÉE DE LA 2ND GUERRE MONDIALE – ROGER BELLON : TARIFS AU 1^{ER} AVRIL 2018

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 12 voix pour, 1 abstention et 2 voix contre :

Fixe les tarifs du musée de la 2nd Guerre Mondiale - Roger Bellon comme suit :

Codes caisse	ENTRÉES	Tarifs
1	PLEIN TARIF	6,00 €
2	ENFANT (12/16 ans)	1,50 €
3	ENFANT (- de 12 ans)	Gratuit
4	ETUDIANT (<i>sur présentation de la carte</i>)	4,50 €
5	DEMANDEUR D'EMPLOI (<i>sur présentation carte Pôle emploi</i>)	4,50 €
6	INVITATION (<i>incluant chauffeurs de bus et accompagnateurs de groupes</i>)	Gratuit
7	GROUPE ADULTE	4,50 €
8	JOURNEES EUROPEENNES DU PATRIMOINE (<i>à partir de 12 ans, gratuit - de 12 ans</i>)	1,00 €
9	GROUPE SCOLAIRE	1,50 €
10	GROUPE SCOLAIRE + QUESTIONNAIRE JEU	2,00 €
11	PASS CULTURE ET SPORT : PASS PATRIMOINE <i>(tarif affiché 4,50 €, remboursé 4,50 € par la Région)</i>	Gratuit

Département de la Sarthe
Commune de Conlie

Séance du 15 février 2018

12	CHEQUE COLLEGES 72 <i>(remboursé 6,00 € par la Région)</i>	Gratuit
13	CARTE CEZAM <i>(nominative, pour famille de 2 adultes et 4 enfants)</i>	4,50 €
14	BALADES EN HISTOIRE	3,00 €
15	JOURNEES TOURISME ET HANDICAP <i>(gratuité pour les personnes handicapées)</i>	Gratuit
125	PASSEPORT TOURISME	Gratuit
126	PASSEPORT FORMATION TOURISME	Gratuit
127	PASSEPORT PROFESSIONNELS DU TOURISME	Gratuit
Codes caisse	OBJETS BOUTIQUE	Tarifs
22	Marque-pages	1,50 €
23	Sachet soldats	5,50 €
24	Criquet gravé	4,50 €
25	Carte postale musée	0,50 €
26	Carte postale	0,50 €
27	Essuie-lunettes	4,00 €
61	Mémo pad	3,00 €
62	Sticker	3,00 €
63	Button	3,00 €
64	Porte-clé <i>(métal)</i>	5,00 €
65	Porte-clé <i>(double face)</i>	5,50 €
66	Porte-clé <i>(mini plaque)</i>	2,20 €
67	Badge email	5,00 €
69	Crayon bois <i>(Musée)</i>	1,50 €
71	Mini stylo	5,00 €
73	Règles découpées	4,50 €
Codes caisse	LIVRES	Tarifs
34	L'enseignante et son Spahi	13,50 €
36	Les Plages du débarquement <i>(GB)</i>	3,50 €
37	Les Plages du débarquement <i>(D)</i>	3,50 €
38	Le Premier à tomber	2,00 €
42	Après la rafle	17,95 €
43	Soldats alliés et allemands - Normandie 44	8,20 €
44	Véhicules US - Normandie 44	8,20 €
45	Soldats de la Seconde Guerre Mondiale	5,10 €
46	Ecolier manceau en temps de guerre	18,00 €
47	Sarthe 44, l'année des larmes et des espoirs	28,00 €
48	1939-1945 Guide Europe 1500 musées	19,00 €
49	Orpha Teldon s'en va-t-en guerre	18,00 €
52	Kerfank, ville de boue, Conlie 1870	9,00 €
55	Maurice Barbe	12,00 €
57	Raconte-moi ! Le Débarquement <i>(Parle-moi du Débarquement)</i>	3,90 €
58	La Résistance	8,20 €
59	Le jour J et la bataille de Normandie	5,70 €
60	La libération de la France	8,20 €
361	La Résistance en France 1940/1944	9,95 €
362	Abcdaire de de Gaulle	3,95 €
363	Grands discours : Entre ici Jean Moulin	3,10 €
364	Philippe Kieffer - chef des commandos de la France libre	29,90 €

Séance du 15 février 2018

RENOUVELEMENT DE CONTRAT : ACQUISITION DE LOGICIELS ET DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC LA SOCIETE *SEGILOG*

Le contrat a pour objet le renouvellement de la cession du droit d'utilisation des logiciels financier, comptable, de paies et d'état-civil développés par la société *SEGILOG* ainsi qu'une prestation d'assistance, de suivi et de développement.

La rémunération du prestataire s'établit comme suit :

- 2 313€ HT/an pour la cession du droit d'utilisation
- 257€ HT/an pour la maintenance et la formation

Le contrat est conclu pour une durée de trois ans, du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve les termes de la convention

Donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer la convention tout document s'y rapportant.

CONVENTION FOURRIERE

La convention a pour objet la capture, le ramassage, la prise en charge et soins d'animaux errants par la société *Molosses Land*.

Les animaux concernés dans le cadre de la convention sont les chats et les chiens, errants ou en état de divagation.

Le coût de l'ensemble des prestations est 0.647€ HT/hab/an.

La convention est conclue pour une durée d'un an, à compter de la date de signature.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 13 voix pour et 2 contre :

Approuve les termes de la convention

Donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer la convention tout document s'y rapportant.

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN : RUE DU PRESBYTERE

Monsieur Christian Lemasson, 3^{ème} adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, présente aux membres du conseil municipal la Déclaration d'Intention d'Aliéner un bien soumis à droit de préemption situé Rue du Presbytère, parcelle cadastrée section AD n° 19 pour 543 m².

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

N'exerce pas le droit de préemption urbain sur ce bien.

Séance du 15 février 2018

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN : RUE FRANCOIS CHANCEL

Monsieur Christian Lemasson, 3^{ème} adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, présente aux membres du conseil municipal la Déclaration d'Intention d'Aliéner un bien soumis à droit de préemption situé Rue François Chancel, parcelle cadastrée section C n° 1029 pour 1 013 m².

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

N'exerce pas le droit de préemption urbain sur ce bien

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN : RUE DE NEUVY

Monsieur Christian Lemasson, 3^{ème} adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, présente aux membres du conseil municipal la Déclaration d'Intention d'Aliéner un bien soumis à droit de préemption situé Rue de Neuvy, parcelle cadastrée section C n° 1061 pour 99 m².

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

N'exerce pas le droit de préemption urbain sur ce bien

BUDGET ASSAINISSEMENT : EFFACEMENT DE DETTES

Par ordonnance du Tribunal d'Instance du Mans en date du 9 janvier 2018 (référence : RG 35 17 001123), le juge de l'exécution a prononcé un effacement de dettes de 86.22€ au budget assainissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 11 voix pour, 2 abstentions et 2 voix contre :

Prend acte de l'effacement de dettes présenté.